CANTINE SCOLAIRE GUENGAT: FICHE D'INSCRIPTION

(Cette fiche est à compléter et à retourner en mairie avant le 30 juillet)

L'inscription d'un enfant implique obligatoirement le respect du règlement intérieur

(Règlement remis aux parents lors de l'inscription, et disponible sur le site internet de la commune « guengat.fr »)

Aucun enfant ne sera autorisé à déjeuner à la cantine sans inscription préalable. -.-.-

NOMET PRENOM DU OU DES ENFANT(S):	
NOM, PRENOM, ADRESSE ET TELEPHONE DES	PARENTS:
PERE:	MERE:
⊠	
霍 :	3 :
Mail:	Mail:
🕿 : en cas d'urgence, numéro à joindre entre 12 h	n et 13 h 30 :
N° D'ALLOCATAIRE (C.A.F. / AUTRE):	
ADRESSE DE FACTURATION :	
	plétant le formulaire SEPA disponible sur le site ents déjà enregistrés sont conservés).
M. / Mmece s'engage(nt) à respecter le règlement intérieur du re	rtifie(nt) l'exactitude des renseignements ci-dessus et staurant scolaire.
	Le, signature(s) :

Document à compléter et à retourner à la Mairie de Guengat 25 rue de la Mairie - 29180 GUENGAT 02.98.91.06.16

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

CANTINE SCOLAIRE

En signant ce formulaire de mandat vous autorisez la Trésorerie de Douarnenez à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Trésorerie de Douarnenez. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

<u>Désignation du titulaire du compte à débiter :</u> NOM, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays : Nom et prénom de l'enfant	Désignation de l'organisme créancier : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE QUIMPER 3 Boulevard du Finistère CS 31720 29000 QUIMPER FRANCE Commune de GUENGAT
DESIGNATI	ION DU COMPTE A DEBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN): IBAN FR	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANG	QUE (BIC) :
TYPE DE PAIEMENT : Paiement récurrent Paiement ponctuel	/répétitif

Joindre un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou Caisse d'Epargne (RIB, RIP ou RICE)

pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je règlerai le

différend directement avec la Commune de GUENGAT.